



La biodiversité de notre pays est mise à mal pour plusieurs raisons. Ce qui est encore plus inquiétant c'est l'apparition de nouvelles causes et conditions qui accentuent cette spirale infernale de la destruction des écosystèmes et des richesses qu'ils abritent encore. Nous savions qu'un trafic illégal local de certaines espèces du pays, que ce soit pour la consommation (alimentaire ou industrielle) que pour une utilisation à des fins plus douteuses, continuait d'exister. Là, nous constatons malheureusement qu'une autre demande « venue d'ailleurs » fait son apparition contribuant ainsi à augmenter la pression sur des écosystèmes déjà fragiles. Le site lesecos.ma, rapporte dans un article publié hier, que « la pêche clandestine de concombre de mer pour satisfaire une clientèle étrangère conduira inéluctablement à l'effondrement des stocks locaux. » Plusieurs associations locales auraient tirés la sonnette d'alarme pour dénoncer une «catastrophe environnementale» en train de se préparer sur le site de la baie de Dakhla. Utilisé entre autres en tant qu'aphrodisiaque et vendu à quelque 40000 DH le kilo dans les circuits informels, cet animal marin qui joue un rôle important dans les processus biologiques des fonds marins, serait de plus en plus rares voire menacés d'extinction dans la région : Le pillage des bancs de concombres de mer aurait atteint des dimensions sans précédent. Pour leur part, les autorités compétentes déploieraient beaucoup d'efforts pour contrer ce phénomène. Le 14 octobre dernier, elles auraient intercepté d'importants stocks d'holothuries (concombre de mer) pêchés illégalement. Elles auraient



aussi saisi cinq zodiaques pneumatiques et du matériel de pêche sophistiqué. Au niveau mondial, plusieurs espèces d'holothuries voient leur effectif chuter de manière préoccupante depuis quelques décennies, principalement en raison de la surpêche, mais aussi de la dégradation de leur environnement. La fonction écologique capitale de ces animaux rend leur raréfaction d'autant plus préoccupante pour les écologues. En conséquence, les concombres de mer font l'objet d'un suivi de la part de la FAO, de la CITES et de l'IUCN. Au Maroc, comme dans de nombreux autres pays, la pêche de concombre de mer serait légalement interdite. Ce qui surprend quand on découvre les annonces sur internet, qui proposent de vendre des tonnes de concombre de mer du Maroc… Source web par ecologie